

DELIBERATION N° 84/09-06 : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE : PROMOGIM 41  
ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée qu'il convient pour régularisation, de procéder à l'incorporation dans le domaine public, des voiries et réseaux du lotissement PROMIGIM 41.

Les rues concernées sont :

Rue Paul Eluard et Impasse Colette

Ce classement ne pourra intervenir qu'après enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite auprès de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe et Moselle, l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue du classement dans la voirie communale des voies désignées ci-dessus.